

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

Le mercredi vingt-huit mai deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Sophie CETIN ; Jérôme MORGANT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Youri LAROCHE ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Cécile MICHEL ;

**Membres absents** : Kati SZAKALY ; Laura MOUNIER ; Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ;

**Pouvoirs** : Kati SZAKALY à Carmen SENTA-LOYS ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Eric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS à Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER à Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 21 Mai 2025

**Secrétaire** : Béatrice TRANCHAND

**2025-23 – INSTALLATION DES FEUX TRICOLORES SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 386 POUR LA SECURISATION D'UN PASSAGE PIETON**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le compte-rendu de la Commission travaux du 14 avril 2025 ;

Considérant qu'il convient de renforcer la sécurité du passage piéton situé au niveau du n° 37 rue Nationale, le comportement d'un certain nombre d'automobilistes étant fortement à risques, particulièrement sur les périodes de déplacement des familles vers les écoles ;

Considérant que les installations possibles sur la route départementale étant limitées, du fait de son utilisation par les convois exceptionnels, il est souhaité l'implantation de deux feux tricolores de part et d'autre du passage piéton ;

Considérant que ce projet est toutefois conditionné aux avis de la SNCF qui demande la réalisation d'une étude de flux et de la DDT ;

Après en avoir délibéré, **avec 21 voix pour et 6 abstentions**, décide,

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le projet d'installation de deux feux tricolores sur la route départementale 386 pour la sécurisation d'un passage piéton ;

Article 2 : De dire que le tableau estimatif des coûts de l'opération et des financements espérés s'apparente à ce qui suit :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement	Montant	Part (%)
Réalisation préalable d'une étude de flux	2 500,00 €	Département - Amendes de police	18 802,50 €	80,0%
MOE, CSPPS et prestations intellectuelles diverses	4 753,13 €	Autofinancement	4 700,63 €	20,0%
Travaux	16 250,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>23 503,13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 503,13 €</b>	<b>100,0%</b>

Article 3 : De solliciter en priorité le Département au titre du dispositif relatif aux amendes de police et dans la mesure du possible toute autre collectivité publique susceptible d'accompagner la Commune dans le financement de ce projet.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 juin 2025

Le Maire,  
Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Affiché le :

Le secrétaire de séance,  
Béatrice TRANCHAND